municipalité de
NATASHQUAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 4 AOÛT 2026 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Josette Delphin	Conseillère
Madame Marina Landry	Conseillère
Madame Cindy Carbonneau	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h04.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

1. **RÉSOLUTION N^{O} 2026-086**
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2026 : ADOPTION

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

---

2. **RÉSOLUTION N^{O} 2026-087**
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 tel que rédigé.

---

3. RÉSOLUTION N^O 2026-088
PROPOSITION DE RÈGLEMENT À LA FABRIQUE DE NATASHQUAN : AUTORISATION

ATTENDU qu'aucune preuve de paiement d'une dette évaluée à 17 000$ n'a pu être retracée, à la suite de la vente du terrain, où se situe le bureau d'accueil touristique, par la Fabrique à la Copacte, en 2006;

ATTENDU que cette dette aurait dû être payée à même le produit de la vente du bureau d'accueil à la Municipalité, mais que la notaire au dossier a omis d'inscrire cette dette au rapport de répartition des soldes;

ATTENDU que la Fabrique ne pourra fournir de quittance sur ce prêt notarié sans entente avec la notaire, la Copacte ou la Municipalité;

ATTENDU que la Copacte n'est pas en mesure, pour l'instant, de payer cette dette et que l'exercice de recours contre la notaire n'apparaît pas être une approche souhaitable pour aucune des parties;

ATTENDU que la Municipalité souhaite avoir rapidement des titres clairs sur ses propriétés nouvellement acquises;

ATTENDU que la somme due par la Copacte, mentionnée informellement à la Municipalité, ne dépassait pas 10 000$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Natashquan autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à signer une entente avec la Fabrique, qui comprendrait un paiement de 10 000$ à titre de paiement en totalité sur la dette reliée à la propriété du 24 chemin d'en Haut à Natashquan;

QUE concurremment, la Copacte signe une reconnaissance de dette à la Municipalité pour la somme de 10 000$, laquelle dette sera remboursée avant la fin de l'année 2026.

---

4. RÉSOLUTION N^O 2026-089
ÉCLAIRAGE DES GALETS/DERNIER VERSEMENT POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES: AUTORISATION

ATTENDU que les travaux électriques pour alimenter en électricité le site des Galets ont été complétés à notre satisfaction;

ATTENDU que la Municipalité a acquitté une première facture au montant de 41 627.50$ représentant 50% des soumissions incluant celle de 68 880$ autorisée par la résolution 2025-157 et celle de 14 375$ couvrant les prises et l'éclairage;

ATTENDU que l'entrepreneur a présenté la dernière facture représentant la seconde moitié des coûts estimés, moins un

ajustement des honoraires couverts par une subvention de la SADC de 4 348,77$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement, par l'administration, à la firme RPF Ltée, du dernier de deux versements au montant de 37 278.73$ plus taxes.

---

5. RÉSOLUTION N^{O} 2026-090
VERSEMENT D'UN DÉPÔT SUR L'ACHAT DE DEUX NAVETTES TOURISTIQUES : AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention de 38 955$ par Tourisme Côte-Nord pour l'achat de deux navettes touristiques coûtant 47 975$ plus taxes;

ATTENDU que 60% de cette subvention a été versée, soit 23 373$;

ATTENDU qu'un dépôt de 28 738$ doit être versé au fournisseur pour réserver lesdits véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Natashquan autorise le directeur général, monsieur Benoit Léger, à payer la somme de 28 738$ à Oliem solutions, à titre de premier versement sur l'achat de deux navettes touristiques devant être livrées au mois d'août 2026.

---

6. SUIVI du comité tourisme et patrimoine : **INFO**

La conseillère Josette Delphin a brossé un bilan préliminaire de la saison touristique au bureau d'accueil. Les ventes sont bonnes, les visites à la vieille école sont très prisées et l'équipe en place fonctionne bien.

Au camping municipal, les prêts-à-camper sont un succès. Plusieurs commentaires élogieux des clients ont été reçus.

---

7. SUIVI des activités aéroportuaires : **INFO**

Les travaux d'asphaltage débuteront le 10 août et se poursuivront pendant deux semaines. La date de réouverture prévue le 1er septembre tient toujours. Nous sommes toujours sans nouvelles du projet de réfection de l'aérogare.

---

8. RÉSOLUTION **N^O 2026-091**
RESPONSABLE TRAVAUX PUBLICS/ EMBAUCHE PERMANENTE : AUTORISATION

ATTENDU l'embauche à titre probatoire de monsieur Sandrew Wapistan le 27 avril 2026 comme responsable des travaux publics;

ATTENDU que la période de probation de trois mois est arrivée à échéance et que monsieur Wapistan a démontré qu'il répond à toutes les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

DE procéder à l'embauche permanente de Sandrew Wapistan, à compter du 4 août 2026, au titre de responsable des travaux publics, selon l'échelle salariale en vigueur ainsi que les conditions et modalités inscrites à son contrat de travail.

---

9. SUIVI du comité d'aménagement du presbytère : **INFO**

Les architectes ont procédé à la visite du presbytère et devraient nous remettre les résultats de leur étude de faisabilité au cours des prochaines semaines.

Nous avons commencé à recevoir des équipements de sports et de loisirs dans le cadre du projet Circonflexe- Prêt-pour-bouger. Nous serons en mesure de débuter le prêt de certains équipements cet hiver. D'autres détails suivront.

---

10. RÉSOLUTION **N^O 2026-092**
SOUMISSION SUR LA PRÉPARATION ET L'INSTALLATION DU PAVAGE SUR LA RUE CAILLOU : AUTORISATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder au pavage de la rue Caillou, dans le cadre de la subvention accordée par le programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée au Groupe BCN de Port-Cartier pour procéder à la préparation et l'installation du pavage sur ladite rue, dans le cadre de l'intervention déjà prévue de l'entreprise auprès des propriétaires de Natashquan intéressés à procéder au pavage de leurs entrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte, de gré à gré, la soumission de 39 520$ plus taxes, présentée par le Groupe BCN pour procéder à la préparation et à l'installation du pavage de la rue Caillou selon les modalités fixées par l'administration.

QUE le directeur général, monsieur Benoit Léger, soit autorisé à signer tout document et à procéder à tout déboursé, dans le cadre de cette soumission.

---

11. RÉSOLUTION **N^{O} 2026-093**
SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ASPHALTE DANS LE CADRE DU PAVAGE LA RUE CAILLOU : AUTORISATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder au pavage de la rue caillou, dans le cadre de la subvention accordée par le programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée à l'entreprise Pavex pour la vente d'asphalte à la Municipalité dans le cadre de l'intervention déjà en cours pour le resurfaçage de la piste de l'aéroport de Natashquan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marina Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte, de gré à gré, la soumission de 76500$ plus taxes, présentée par l'entreprise Pavex, pour l'achat de 300 tonnes d'asphalte à raison de 255$ la tonne par la Municipalité, devant servir au pavage de la rue Caillou.

QUE le directeur général, monsieur Benoit Léger, soit autorisé à signer tout document et à procéder à tout déboursé, dans le cadre de cette soumission.

---

12. RÉSOLUTION **N^{O} 2026-094**
SOUMISSION POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE DANS LE CADRE DU PAVAGE SUR LA RUE CAILLOU : AUTORISATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder au pavage de la rue Caillou, dans le cadre de la subvention accordée par le programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée au transporteur en vrac LTVECN de Havre-St-Pierre pour transporter l'asphalte achetée par la Municipalité pour paver la rue Caillou;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte, de gré à gré, la soumission de 12 052$ plus taxes, présentée par LTVECN pour procéder au transport de l'asphalte achetée par la Municipalité, entre la carrière Polaris et la rue Caillou selon les modalités fixées par l'administration.

QUE le directeur général, monsieur Benoit Léger, soit autorisé à signer tout document et à procéder à tout déboursé, dans le cadre de cette soumission.

---

municipalité de
NATASHQUAN

13. SUIVI du comité sur le réseau routier : **INFO**

Les soumissions présentées par 3 fournisseurs dans le dossier du pavage de la rue caillou s'élèvent à 128 000$ environ. Une fois les ententes prises sur la date des travaux (entre la mi-août et la fin août vraisemblablement), nous pourrons planifier la préparation : entrées d'eau et nivelage du sol.

---

14. SUIVI du comité d'urbanisme : **INFO**

La Municipalité fera un suivi sur le statut du secteur des chalets en lien avec la Sécurité publique et l'érosion des berges ainsi que les zones inondables. Il est trop tôt pour savoir si du développement immobilier sera permis dans ce secteur.

---

15. SUIVI des relations avec Nutashkuan : **INFO**

La démolition de 15 propriétés de Pointe-Parent débutera le 10 août et pourrait se poursuivre jusqu'au 1er septembre.

---

16. AFFAIRES NOUVELLES

- Suivi de l'étude en cours sur l'érosion des berges

  Le rapport préliminaire devrait être soumis en octobre et des rencontres auront lieu au village en décembre.

- Rapport d'enquête citoyenne sur les soins de santé

  La Municipalité a reçu le rapport préparé par Bernard Roy qui se chargera de fournir des capsules vidéo qui pourront être diffusées sur nos plateformes et brosseront les grandes conclusions du rapport. À l'automne, la Municipalité prévoit adopter une résolution qui servira de base à des représentations auprès du prochain Gouvernement.

  Les 97 répondants au questionnaire nous fournissent des données précieuses sur l'état des lieux en ce qui concerne les soins de première ligne à Natashquan.

---

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

municipalité de
NATASHQUAN

18. RÉSOLUTION N^{O} 2026-095
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h40.

_____	_____
Richard Beaudry	Benoit Léger
Maire	Directeur général